

bien regretter amèrement que je n'aie pas tenu son jeu.

M. OUMET : Il y a une autre espèce d'intérêt dans cette question. J'éprouve quant à moi, autant de respect et d'amitié que l'honorable député de Chateauguay pour l'honorable député de Bagot. Mais, il y a dans cette motion, autre chose que la personnalité du député de Bagot. Il y a à revendiquer un grand principe constitutionnel, et, dans les circonstances, l'honorable député de Bagot ne pouvait pas s'exposer à voir sa motion rejetée et à voir affirmer un principe que l'honorable député de Chateauguay regretterait de voir sanctionner, même par son propre vote.

Je pourrais peut-être demander à l'honorable membre dans quel but il veut presser cette question ? Dans quel but l'honorable député de Lambton la soulève-t-il également ? On ne peut certainement pas dire que c'est pour l'amour de la constitution, ou pour l'amour du gouvernement, dont il blâme tant la ligne de conduite en cette matière. Je pourrais caractériser l'action de ces honorables messieurs en disant qu'ils font leur petit bout de cour pour capter la faveur d'un personnage très important en dehors de cette Chambre. Ceux qui supportent la motion n'ont pas le même intérêt. Ils n'ont pas fait leur cour à ce personnage distingué. Ils ont exprimé librement leur opinion dans cette Chambre, non pas pour consulter ce personnage distingué, mais pour revendiquer ce qu'ils regardent comme les droits du peuple, non pas pour des motifs de parti, ni pour remporter un triomphe personnel, mais seulement pour affirmer la ligne de conduite qui, dans leur opinion, aurait dû être tenue.

Et lorsque nous nous voyons seuls, abandonnés même par notre Nestor, par celui qui s'intitule l'un des pères de la constitution, nous nous disons à nous-mêmes qu'il vaut peut-être autant rester attachés à nos amis qui peuvent nous être utiles dans l'avenir, et servir la cause même que nous soutenons. Nous sommes donc restés attachés à nos amis, et l'on pourrait probablement trouver là une des causes du profond regret exprimé par l'honorable député de Chateauguay. Je le demande encore une fois, quel est le but de cette discussion ?

On ne peut plus discuter la proposition ni le principe qui ont été rejetés par une si grande majorité de cette Chambre, le 23 mars dernier parce qu'il y a chose jugée. On ne pourrait pas ramener cette discussion sans commenter la décision de la grande majorité de cette Chambre, bien que l'honorable député de Lambton, et son confrère l'honorable député de Bothwell aient cru devoir prononcer des discours accentués contre ce jugement de la Chambre décrétant que la conduite du lieutenant-gouverneur de Québec a été imprudente et subversive des principes du gouvernement responsable.

Pouvons-nous maintenant discuter l'avis qui a été donné par le cabinet. Pas du tout. Cet avis a été donné d'après le verdict même de la Chambre. Le cabinet était tenu de le donner après que la Chambre se fut prononcée. La Chambre a fait sa déclaration, et le cabinet a dû mettre cette déclaration à effet ; il a donc bien fait en avisant le gouverneur-général que le lieutenant-gouverneur Letellier ayant été condamné par une grande majorité de cette Chambre, l'utilité de ses services n'existait plus, et qu'il devait être démis. Le gouvernement ne peut pas être blâmé d'avoir annoncé ce fait à la Chambre. La Chambre avait droit de savoir ce qu'il avait fait à cet égard, et, d'ailleurs, il avait reçu l'autorisation de Son Excellence pour faire cette déclaration.

Maintenant, lorsque cette démission aura lieu, si elle doit se faire, et les honorables messieurs prétendent qu'elle doit se faire s'il y a cause ; or, les documents seront mis devant la Chambre et la cause apparaîtra ; s'il n'y a point de cause, l'honorable député ou son chef devront censurer le gouvernement pour avoir donné un avis imprudent, erroné et illogique, comme l'a déclaré l'honorable député de Chateauguay. Le renvoi en Angleterre, comme je l'ai dit, peut être discuté, mais, si cette question se discutait, ceux qui sont en faveur de la motion, seraient les seuls à blâmer le gouvernement comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure.

Les honorables membres de la gauche ne blâment pas Son Excellence d'avoir renvoyé la question en Angleterre, mais ils disent : vos amis ne sont pas satisfaits de cet acte et, en conséquence, vous êtes blâmables. Mais, qui peuvent-ils